



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 18 JUIN 2015

2015-25 APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE L'ENTENTE POLE ENERGIE PAYS DE LA LOIRE

L'an deux mille quinze, le jeudi 18 juin, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 12 juin 2015, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 16
Votants : 16

Titulaires présents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu,
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Titulaires absents :

Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Jean-Pierre MARCHAIS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Secrétaire de séance : Gérard ESNAULT

Affichage le 19 juin 2015

2015-25 APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE L'ENTENTE POLE ENERGIE PAYS DE LA LOIRE

Vu les articles L. 5221-1 et L. 5221-2 du code général des collectivités territoriales,

Créé le 18 septembre 2013 par convention, le Pôle Energie des Pays de la Loire est constitué des 4 syndicats départementaux de la région ainsi que du conseil départemental de la Sarthe, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie électrique.

Les réunions du Pôle depuis 2013 ont permis d'échanger, voire d'adopter des positions communes sur plusieurs sujets. Par ailleurs, des groupements de commandes sont mis en place afin de mutualiser les moyens et obtenir des économies d'échelles.

Les Présidents souhaitent aujourd'hui donner plus de lisibilité et de reconnaissance au Pôle Energie en instituant une entente intercommunale. La reconnaissance juridique du Pôle permettra un positionnement face à la Région et l'ADEME. Le Conseil Départemental de la Sarthe, qui ne peut pas juridiquement être adhérent à une entente intercommunale, aura le statut de membre associé.

Après en avoir délibéré, le comité décide :

- D'approuver le projet de convention instituant l'entente intercommunale « Pôle Energie Pays de la Loire »,
- D'autoriser M. le Président à la signer.

Le comité procède également à la désignation de ses trois représentants auprès du Pôle :

- Bernard CLOUET,
- Gérard ESNAULT,
- Bernard MACE.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Bernard CLOUET

